

Il y a une vingtaine d'années Maxence Brulard est convoqué au palais de justice de Genève comme expert en écriture par une juge. Un caissier se trouve provisoirement en prison, il est accusé par un des clients de la banque dans laquelle il travaille d'avoir imité sa signature.

Le caissier jure tous les grands dieux qu'il n'a jamais fait une chose pareille. On lui demande s'il a suivi un cours technique particulier pour vérifier les signatures de ses clients. Le caissier n'a pas suivi le moindre cours ni ses collègues de graphologie identitaire.

Je demande au caissier de réaliser une quarantaine de signatures de sa main afin de vérifier le caractère permanent et les caractères impermanents de sa signature et la comparer avec la prétendue falsifiée.

La juge de l'affaire après avoir déjà pris différents avis est convaincue de l'innocence du caissier. Un avis d'expertise confirme qu'elle a tout à fait raison contre l'avis de collaborateurs scientifiques n'étant ni graphologues de formation ni professionnels en la matière.

On sort le pauvre homme de prison.

Madame la juge s'étonne de découvrir au fur et à mesure des différentes affaires du même style que les banques ne forment pas leurs collaborateurs à la moindre vérification technique en signature ce qui explique que de nombreuses affaires qui ne devrait pas arriver aux tribunaux y arrivent .Elle me demande si je ne pourrai pas donner des cours dans les banques précisément pour éviter la surcharge des tribunaux pour ce genre d'affaire. C'est ainsi que je me mets au travail et qu'au bout d'une année environ je constitue le premier cours de graphologie identitaire spécifiquement destinés à des vérificateurs de signatures plus particulièrement en banque.

Le cours connaît immédiatement du succès et une première banque me confie une cinquantaine de collaborateurs pour un premier cours .C'est ainsi que depuis une vingtaine d'années au moins six banques me confient régulièrement de nouveaux collaborateurs pour une formation sérieuse en la matière.

Les collaborateurs reçoivent en fin de leur session une attestation confirmant leur aptitude technique à utiliser les techniques d'investigation décrites dans le cours intitulé "éléments d'expertise pour vérificateurs de signatures"